

2012/4853 - Lyon 2e - Acquisition par la Ville de Lyon d'un tènement immobilier sis 69-70 quai Perrache appartenant à M. Yann Girard - N° EI 02250 - N° inventaire 02250 A 001 - 01 - 02250 T 001 - 01 - Opération 02250001 et lancement de la phase d'étude - Opération 62005001 - Vote de l'autorisation de programme 2011-2 du programme 00005 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 08/10/2012, p. 2363)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, ce rapport concerne l'acquisition par la Ville de Lyon d'un tènement immobilier de 4.328 m² quai Perrache appartenant à M. Girard au prix de 3.200.000 euros pour une future nouvelle maison de la danse. Dans le même temps, nous votons pour lancer les études préalables pour ce nouvel espace pour un montant de 500.000 euros. Avec les frais notariés estimés à 32.000 euros, le montant de l'autorisation de programme est 3.732.000 euros.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport n'évoque pas seulement l'acquisition d'un tènement « lambda » mais pour la première fois, de façon officielle, le transfert d'une de nos institutions culturelles qu'est la Maison de la Danse. Rien moins que cela !

La Maison de la Danse est un fleuron culturel de la Ville de Lyon dans le 8^e arrondissement. C'est le cœur battant de la Biennale de la Danse, Biennale qui est un grand événement culturel et artistique de renommée internationale. Nous saluons au passage le succès de la dernière édition et le travail de Dominique Hervieu, à la suite de Guy Darmet.

Transférer un équipement culturel d'une telle envergure qui accueille plus de 180.000 spectateurs par an, si c'est bien cela dont il s'agit, ce n'est pas rien ! Cela mériterait un vrai débat au lieu de nous demander de le valider implicitement au détour d'une délibération noyée dans la Commission Immobilier.

On n'a, a priori, rien contre, rien pour non plus, puisque l'on ne sait pas de quoi il s'agit. Nous connaissons les besoins de modernisation du site, mais on veut être informé sur vos intentions. Où voulez-vous en venir ? Au moment où, pour la première fois, nous parlons officiellement de ce projet, nous voulons donc obtenir de vraies explications.

Cette acquisition amorce t'elle un transfert complet de la Maison de la Danse ? Pourquoi la Maison de la Danse n'a plus sa place dans le 8^e ? Où est le problème dans cet arrondissement ? Quel est le calendrier ? Quels sont les objectifs ? Avec quel budget ?

L'aspect immobilier que vous nous demandez de voter, ne peut être pensé indépendamment de l'enjeu artistique et urbanistique. On sait en effet, que Dominique Hervieu a un projet et des ambitions artistiques pour la danse à Lyon ? Est-ce que ce déménagement est aussi justifié par la volonté de la Ville de faire de Lyon la capitale mondiale de la danse ?

Sur le plan urbain, l'impact sera important pour les quartiers concernés des 2^e et 8^e. En regardant à l'échelle de la ville, un déséquilibre va se créer. On déshabille culturellement le 8^e arrondissement pour accentuer un peu plus la concentration d'équipements à la Confluence.

Pour le 8^e, avez-vous mesuré les conséquences pour le dynamisme du quartier Mermoz, pourtant en pleine réhabilitation ? Dans cet arrondissement populaire, la Maison de la Danse c'est le pôle culturel majeur ! Envisagez-vous une reconversion du site, pourquoi n'est-il pas possible de la réaménager sur le site actuel ?

Pour le 2^e arrondissement, est-ce bien pertinent de concentrer dans cette « zone noire » en matière de déplacements et de stationnement une activité supplémentaire drainante de population ?

Vous nous demandez de voter ce rapport, alors comprenez que nous avons besoin, pour nous faire une opinion, de savoir de quoi il s'agit ! Nous regrettons que ce sujet n'ait pas fait l'objet d'un vrai débat. Nous nous abstiendrons donc jusqu'à ce que nous comprenions vraiment où la Ville veut en venir.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération a au moins le mérite de nous laisser entrevoir quelques éléments sur la future Maison de la Danse, à défaut d'avoir pu obtenir une réponse claire à la question de notre Collègue Nora Berra en juillet 2011 lorsqu'elle vous interrogeait à ce sujet... Mais malheureusement, les réponses peu claires, nous en avons l'habitude !

A propos de transparence, dans la délibération il est fait mention d'une étude de préfiguration réalisée par le Cabinet Kanju. Blandine Reynaud en avait demandé sa communication en commission. Eh bien nous attendons toujours ! Je réitère donc publiquement cette demande.

Mais revenons sur cette implantation de la Maison de la Danse à Confluence. Je me souviens que vous aviez dit vouloir « faire de Lyon la capitale mondiale de la danse » en « créant la plus grande maison européenne ». Avec tous ces superlatifs, on finit par se demander quel podium vous avez en vue... L'ambition, c'est bien, mais le pragmatisme aujourd'hui c'est bien nécessaire. Et l'argent public se faisant rare, il convient de l'utiliser avec prudence.

Aussi, ai-je plusieurs interrogations concernant ce projet :

- Soit une Maison de la Danse répartie sur deux bâtiments de part et d'autre de la rue Emile Duployé, qui serait alors transformée en parvis, auquel cas nous nous exposons à des coûts de fonctionnement importants.

- Soit une Maison de la Danse sur un seul bâtiment, sur l'actuel tènement Girard, ce qui nécessitera un bâtiment plus imposant et ira à l'encontre, si j'ai bien compris, de la volonté d'offrir une vue dégagée sur le champ de la ZAC 2 que permettraient des structures de petite hauteur.

Dans les deux cas, il y a problème.

- Sur l'actuelle Maison de la Danse, lorsque Christophe Geourjon vous interrogeait il y a 10 mois, vous disiez réfléchir, alors où en est cette réflexion ? Qui prévoyez-vous d'installer ? Un occupant actuel d'une autre salle municipale ? Auquel cas ce dernier aura-t-il la capacité à remplir cette salle qui a tout de même une jauge de 1.100 places ?

- Troisième interrogation, si vous jouez aux « chaises musicales » que deviendra alors la salle libérée ?

Mais ce que je retiens surtout, c'est qu'au bout du compte, nous aurons un équipement public supplémentaire. Il faudra en financer l'investissement, c'est une chose, mais également le fonctionnement. Et là-dessus, pas un mot ! Peut-être est-ce dans l'étude Kanju... ? Je vous demande donc de bien vouloir me donner des réponses précises sur ces différents éléments.

Enfin, je veux faire une dernière remarque : en début de Conseil, à l'occasion de l'examen du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur l'Opéra, nous vous suggérons, au nom de la mutualisation, le transfert des grands équipements culturels au Grand Lyon. Au vu de cette délibération, vous n'en prenez pas le chemin et c'est bien dommage.

Vous n'avez pas répondu, tout à l'heure, à ma Collègue Laurence Balas, je vous repose donc la même question : oui ou non à la mutualisation des équipements culturels et à leur transfert au Grand Lyon ?

M. LE MAIRE : Je vais dire quelques mots sur ce dossier et plus généralement sur l'ensemble des dossiers culturels de la Ville. Dans cette ville, nous avons une grande ambition : faire que notre métropole soit une grande métropole européenne. Je ne connais pas de grandes métropoles européennes qui n'aient pas de grandes ambitions culturelles. Si aujourd'hui quelques capitales : Londres, Berlin, hier Barcelone, rayonnent, c'est parce qu'elles ont été capables de mixer à la fois les grandes politiques économiques, urbanistiques, architecturales et les grandes politiques culturelles. C'est ce que nous essayons de faire à Lyon avec un certain succès.

On parlait tout à l'heure du Festival Lumière, on pourrait également parler de nos différentes institutions. Serge Dorny, aujourd'hui, est consacré par l'ensemble des critiques comme le directeur ayant fait de Lyon le meilleur Opéra de France. Dominique Hervieu est considérée comme celle qui, demain, doit faire rayonner la danse en France. Lorsque nous allons chercher un directeur pour l'Orchestre de Lyon, nous essayons de prendre l'un des plus grands ; lorsque nous avons cherché une directrice pour le Musée des Beaux-Arts, nous avons pris, je crois, la meilleure et je pourrais citer bien d'autres exemples. Aujourd'hui, le rayonnement culturel de la Ville de Lyon dépasse nos frontières.

Evidemment, si on croit que la dynamique de Lyon s'arrête avant-hier, on se trompe totalement car elle va se prolonger demain et vous allez en voir quelques exemples dans les mois et les années qui viennent. Nous allons donc faire que cette agglomération, par l'ensemble des politiques que nous menons, soit non seulement, après l'Ile de France, la seconde métropole française, mais une métropole européenne à la hauteur d'une grande capitale européenne. C'est notre ambition pour la Ville, c'était évidemment le pacte que nous avions avec Dominique Hervieu. Si nous la faisions venir ce n'était pas pour mener une politique de danse de « chef-lieu de canton », nous allons donc essayer d'être à la hauteur des ambitions qui sont les siennes et les ambitions qui sont celles de la Ville de Lyon.

(Protestations de Mme Berra.)

M. LE MAIRE : Madame Berra, ce n'est pas parce que je parle de chef lieu de canton que vous devez vous manifester.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Lyon Divers Droite et Centristes et Démocrates Pour Lyon – Union des Démocrates et Indépendants se sont abstenus.)

(Adopté)